

# CHARTE du Collectif Ethique sur l'étiquette

Assemblée Générale, 17 septembre 2007

## 1. Valeurs et missions

Les organisations membres de l'association "Collectif Ethique sur l'étiquette" (ESE) partagent les valeurs de justice, solidarité, responsabilité et respect de la personne. Elles s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

L'association inscrit son action dans le cadre des droits et des principes affirmés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) adoptée en 1948, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail adoptée en 1998, les conventions de l'OIT et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966.

Le collectif ESE a pour objet de contribuer à l'amélioration du respect des droits humains au travail dans le monde au travers d'actions visant un progrès social négocié par les partenaires sociaux dans les filières de production des biens achetés en France tant par les particuliers (produits de grande consommation) que par les pouvoirs publics (achats publics).

Les champs d'action prioritaires de l'association sont les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

L'association veille à ce que les positions et analyses des partenaires de ses membres issus des pays de production soient prises en compte.

## 2. Principes d'actions

- **Tous les travailleurs** sans aucune discrimination ont droit à un travail et à des conditions de vie décentes et à une rémunération leur permettant de vivre dignement.

Ils doivent pouvoir exercer librement leurs droits fondamentaux d'organisation, d'association et de négociation collective.

Les travailleurs doivent être informés et formés quant à leurs droits.

L'organisation des travailleurs et le respect de leurs droits passent par leur propre mobilisation. Ils sont mieux à même d'évaluer leurs besoins et les risques qu'ils prennent dans la revendication de leurs droits. Toutes les actions et initiatives menées en leur nom seront donc impérativement décidées en concertation avec leurs représentants.

- **Les ONG, les organisations syndicales, les associations de consommateur et les collectivités locales acquises aux démarches d'achat éthique** s'engagent à collaborer, dans le respect des spécificités et de l'autonomie de chacun, en faveur des droits des travailleurs à travers le monde. Leurs actions communes se fondent sur leurs complémentarités. Elles visent à ce que les distributeurs, les marques et les industriels s'engagent activement en faveur du dialogue social (avec les organisations syndicales et signer des accords cadres internationaux).

- L'association ESE ne prétend pas à l'exclusivité ; elle participe d'autres démarches visant aux mêmes objectifs (commerce équitable, initiatives multipartites...).

Elle s'appuie au niveau local en France sur des collectifs pluri-acteurs.

## 3. Objectifs de l'association

**Que les consommateurs** aient droit à l'information relative à l'origine et aux conditions sociales de productions des articles qu'ils achètent. La traçabilité des produits tout au long de la chaîne

d'approvisionnement est impérative. La transparence est une condition sine qua non aux actions mises en œuvre par les entreprises pour promouvoir le droit des travailleurs à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement et contribue à une information correcte des consommateurs et des citoyens.

**Que les gouvernements nationaux** et les institutions internationales aient la responsabilité de promouvoir et de faire appliquer les législations relatives aux droits des travailleurs (au minimum les conventions de l'OIT). Ils doivent mettre en place des mécanismes de contrôle et de sanction et ne doivent pas signer d'accords qui contredisent ces législations.

Les gouvernements nationaux et les autorités locales doivent encourager la mise en œuvre d'une politique d'achat public éthique.

**Que les marques, les industriels et les distributeurs** s'assurent que les droits des travailleurs sont respectés tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La structure actuelle de l'industrie permet aux marques et aux distributeurs de faire usage de leur pouvoir pour influencer positivement les droits des travailleurs chez leurs fournisseurs. Leurs politiques d'achat doivent être cohérentes avec cet objectif.

#### **4. Les relations aux entreprises**

Les membres et les collectifs locaux du Collectif ESE s'engagent, le cas échéant, à communiquer en toute transparence sur les relations qu'ils entretiennent avec des entreprises cibles potentielles des actions du collectif. Devront notamment être communiquées les informations relatives à la nature du partenariat et aux engagements réciproques de l'entreprise et de l'organisation.

Les membres et collectifs locaux du collectif ESE s'engagent à encourager les initiatives pluri acteurs.

La dépendance financière vis-à-vis d'une entreprise est un critère excluant la qualité de membre du collectif ESE.

## **The principles of the Clean Clothes Campaign**

**The Clean Clothes Campaign aims to improve working conditions and support the empowerment of workers in the global garment and sports shoe industries.**

**The Clean Clothes Campaign's work is founded upon the following principles:**

- All workers-regardless of sex, age, country of origin, legal status, employment status or location, or any other basis-have a right to good and safe working conditions, where they can exercise their fundamental rights to associate freely and bargain collectively, and earn a living wage, which allows them to live in dignity.
- Minimum standards related to these rights are derived from the ILO conventions, the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work adopted in 1998, as well as on the Article 23 of the Universal Declaration on Human Rights and have been listed in the CCC model code of labour practices for the garment and sportswear industry. These rights apply to all workers, even if they or their workplaces are not formally recognised as such.
- Workers have a right to know about their rights (under national and international law and agreements, as well as under voluntary initiatives and agreements). They are entitled to education and training in relation to these rights.
- The public has a right to know where and how their garments and sports shoes are produced.
- Workers themselves can and should take the lead in their own organising and empowerment.
- Workers can best assess their needs and the risks they take when asserting their rights. Public campaigns and other initiatives to take action in cases of rights violations and the development of strategies to address these issues must be done in consultation with workers or their representatives.
- The public can and should take action to see that workers' rights are respected. However, the CCC does not generally endorse or promote boycotts as a tool for action.
- In order to achieve and maintain workers' rights, the gender issues underlying or facilitating rights violations must be addressed.
- National governments and international authorities have an obligation to implement legislation and sanction any failure to do so. Binding legislation should exist that meets the standards set out in ILO conventions;. They also should implement ethical procurement policies.
- The garment and sports shoe industries (including factory owners, agents, manufacturing companies, brand name garment corporations, retailers, and others) have a responsibility to ensure that good labour practices are the norm at all levels of the industry. Given the current structure of the industry, brand name garment companies and retailers must use their position of power to ensure good labour standards are met.
- Brand name garment companies and retailers should adopt a code of labour practice that follows the standards outlined in the CCC model code, commit to implement these standards throughout the garment production subcontracting chain, and participate in credible, transparent and participatory multi-stakeholder verification initiatives in order to develop, guide and oversee code implementation activities.

- Brand name garment companies and retailers should actively pursue social dialogue with trade union organizations, and sign international framework agreements to facilitate such dialogue.
- Companies must be transparent about conditions in, and the structure of, their supply networks and regarding actions undertaken to uphold good labour standards.
- Trade unions and NGOs should cooperate nationally, regionally and globally to improve conditions in the garment and sports shoe industries and facilitate worker empowerment, without resorting to protectionism. Such cooperation should be based on mutual respect for each others different roles and methods, open and active communication, participatory consensus building and constructive criticism.